Ecrit par Echo du Mardi le 12 août 2020

Avignon : le masque devient obligatoire dans certains secteurs du centre-ville

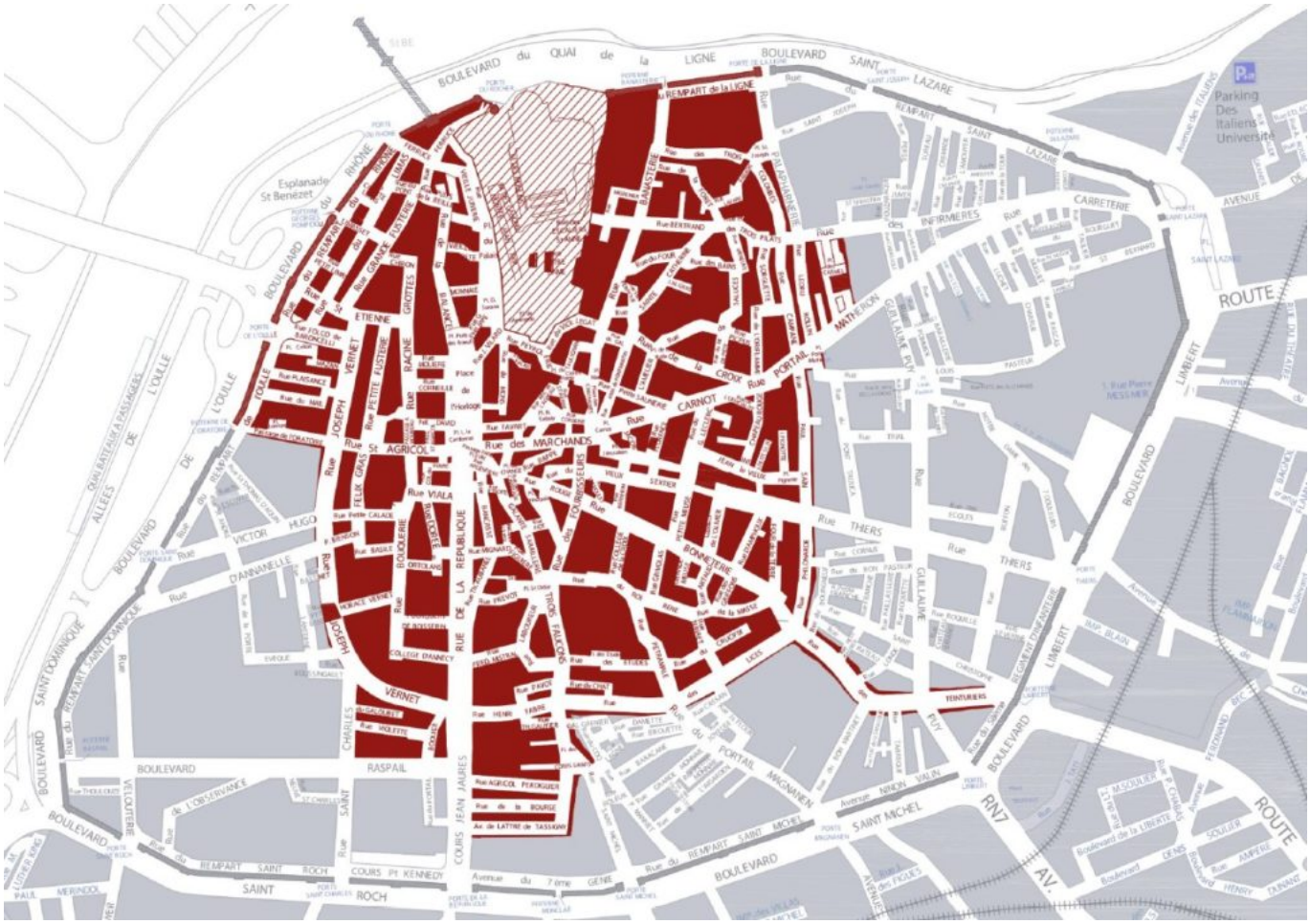

La Préfecture de Vaucluse vient de rendre obligatoire le port du masque dans une grande partie de l'intra-muros Avignonnais (voir l'arrêté). **Une mesure qui s'applique dès aujourd'hui et jusqu'au 15 septembre pour toute personne âgée de 11 ans et plus**. Les personnes en situation de handicap ne sont pas concernées. La mesure s'applique dans la rue, les jardins et toutes les promenades ouvertes au public.

Les lieux concernés :

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 12 août 2020

Porte de l'Oulle

Passage de l'Oratoire

Rue Joseph Vernet

Rue Saint Charles

Boulevard Raspail

Cours Jean Jaurès

Avenue de Lattre de Tassigny

Place des Corps Saints

Rue des Lices, place des Carmes, place Pie

Rue de la République

Rue des Teinturiers

Rue Philonarde

Rue Paul Sain

Place Portal Matheron

Rue Palapharnerie

Rue du Rempart de la Ligne

Rue du Rempart du Rhône

Une amende de 135 euros sera délivrée en cas de non-respect. En cas de récidive dans les 15 jours, l'amende s'élèvera à 1 500 €.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !